



Veillez noter !

2 jours
complets

CONFÉRENCE DU CACO

Les 22 et 23 septembre 2014

l'Hôtel Caesars de Windsor

**377 rue Riverside Est
Windsor ON N9A 7H7**

FRAIS D'INSCRIPTION :

Sections locales affiliées	215,00 \$
Sections locales non affiliées	375,00 \$
Frais pour inscription tardive après le 6 septembre	50,00 \$

Toutes les réservations d'hôtel doivent être faites en communiquant avec Voyages W.E.

Le tarif pour les chambres est de

149,00 \$ + taxes

1 888 676-7747

Date limite : 29 août 2014

Si vous avez besoin de services de garde sur place, de traduction simultanée en français, d'interprétation en langage ASL ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.cupe.on.ca ou communiquer avec notre bureau en téléphonant au 905 739-9739.

CES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE REMPLIS ET RETOURNÉS AU PLUS TARD LE 12 SEPTEMBRE.

Si vous avez besoin de cet avis en français, veuillez également visiter notre site Web.



CONFÉRENCE DU CACO
Les 22 et 23 septembre 2014
l'Hôtel Caesars de Windsor
INSCRIPTION

NOM	COURRIEL	TÉLÉPHONE

FRAIS D'INSCRIPTION :

SECTIONS LOCALES AFFILIÉES 215,00 \$ x = _____ \$

SECTIONS LOCALES NON AFFILIÉES 375,00 \$ x = _____ \$

FRAIS POUR INSCRIPTION TARDIVE (après le 12 septembre) 50,00 \$ x = _____ \$

TOTAL _____ \$

REMARQUE : les frais supplémentaires de 160,00 \$ facturés aux sections locales non affiliées seront appliqués au premier paiement de la capitation si une section locale se joint à la Division de l'Ontario dans les trois mois suivant la Conférence.

**Veillez faire le chèque à l'ordre de « CUPE ONTARIO »
et l'envoyer avec le formulaire d'inscription à :
CONFÉRENCE DU CACO DU SCFP-ONTARIO
80, promenade Commerce Est, bureau 1, Markham (ONTARIO) L3T 0B2
Téléphone : 905 739-9739 Télécopieur : 905 739-9740**

SECRÉTAIRE :	N° DE LA SECTION LOCALE
ADRESSE:	
	<small>code postal</small>
COURRIEL :	
TÉLÉPHONE :	<i>Signature:</i>

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES

(Faire des copies de ce formulaire et le distribuer à chacun des délégués)

N° de section locale _____

(En lettres moulées)

Nom du délégué : _____

Adresse : _____

Code postal

Téléphone : (maison) _____

(bureau) _____

Email : _____

Cocher le ou les services attendus : (Tous les services seront fournis par SCFP-Ontario) :

Guide/aide personnelle

Je fournirai mes propres

Un est exigé

Interprétation en langage des signes

Accès pour fauteuil roulant

Aide à l'inscription

Aide en cas d'évacuation

Communication Alternative

Traduction française

Sous-titrage en temps réel

Média de remplacement

Gros caractères (Corps _____)

**J'ai besoin de matériaux à l'avance
(afin d'adapter à une incapacité)**

Format électronique

Allergies importantes (Spécifiez)

Aurez-vous besoin d'autres aménagements ? (Spécifiez)

Aurez-vous besoin d'autres mesures d'accommodement à l'hôtel (comme un téléimprimeur, une alarme visuelle, etc.)? (Spécifiez)

Si vous désirez obtenir d'autres services, inscrivez-le ici (Spécifiez)

Compléter et retourner ce formulaire avant le **12 septembre 2014** à :

Demande d'accès du SCFP-Ontario
80, rue Commerce Valley E., bureau 1
Markham, Ontario L3T 0B2
905-739-9739 ou Télécopieur : 905-739-9740

Tout(e) délégué(e) ayant l'amener un ou des enfant(s) au congrès doit remplir **un formulaire par enfant à inscrire**. (On peut photocopier des exemplaires additionnels).

Fonction: _____

INSCRIPTION (en caractères d'imprimerie)

Nom de l'enfant	Âge	Problèmes médicaux, allergies ou soins spéciaux

CONSENTEMENT

Je, _____ (parent/gardien(ne)), permet par les présentes à mon enfant ci-dessus inscrit de participer aux activités de loisirs et de recreation offertes sur place par le personnel formé de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Je, _____ ((parent/gardien(ne)), degage par les présentes le SCFP Ontario de toute reclamation en dommages pour la sécurité ou la santé de mon enfant ci-dessus inscrit, quelle qu'en soit la cause, pendant sa participation à l'une ou l'autre des activités de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

Signé: _____ Date: _____

Parent/gardien(ne) : _____

Adresse : _____

_____ Code postal _____

Téléphone (residence) _____ (travail) _____ Section locale _____

Signature d'un témoin: _____ Date: _____

Nom du témoin: _____

Veuillez remplir et retourner le formulaire ci-dessus
un mois avant le 12 Septembre
SCFP Ontario
80, rue Commerce Valley E., bureau 1
Markham, Ontario L3T 0B2
Téléphone: 905-739-9739 ou Télécopieur: 905-739-9740

DIRECTIVES POUR OBTENIR UNE AIDE PERMETTANT AUX SECTIONS LOCALES D'ASSISTER AUX CONFÉRENCES SECTORIELLES

CRITÈRES

Afin d'être considérée pour recevoir une aide, la section locale doit entrer dans une des quatre catégories suivantes :

1. Être une petite section locale du secteur qui compte moins de 100 membres.
2. Être une section locale du Nord située au nord de la rivière des Français ou à plus de 500 kilomètres du lieu de l'événement.
3. Être une section locale nouvellement formée qui négocie présentement sa première convention collective.
4. Être une section locale qui a été en grève ou en lock-out au cours de l'année précédente menant à la conférence.

Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide, elle doit répondre aux exigences suivantes :

1. À l'exception des sections locales qui négocient une première convention collective, la section locale doit être à jour quant à ses paiements de la capitation au SCFP-Ontario.
2. Aux fins de cette exigence, à jour signifie ne pas être plus de trois mois en arrérages au moment où la subvention pour la conférence est octroyée.
3. La section locale doit démontrer une incapacité de payer.

DÉMONTRER L'INCAPACITÉ DE PAYER

L'incapacité de payer d'une section locale sera déterminée selon les liquidités dépassant 10 fois le montant pour l'envoi d'une personne déléguée à la conférence en question. Par exemple, s'il est déterminé que le coût pour l'envoi d'une personne déléguée est de 1 000,00 \$, la section locale doit avoir moins de 10 000,00 \$ à sa disposition en argent. Le processus qui suit sera appliqué :

1. Une fois le formulaire de demande reçu, la secrétaire-trésorière déterminera le coût pour la participation de la section locale basé sur la réalité de la journée de ses personnes déléguées (emplacement, salaires, hébergement et frais d'inscription).
2. La section locale devra démontrer une incapacité de payer en soumettant à la secrétaire-trésorière un rapport des syndics de la section locale récent et approuvé. La section locale devra également envoyer une copie de son relevé bancaire qui identifiera les liquidités.
3. Le mobilier de bureau, les équipements et la propriété ne seront pas considérés aux fins de détermination des biens.
4. Des circonstances particulières, comme un arbitrage ou une campagne pour éviter la grève en cours, seront considérées dans la détermination de l'incapacité de payer de la section locale.

DEMANDE

Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide pour assister à un événement, un formulaire de demande doit être rempli et envoyé à la secrétaire-trésorière avant la date limite précisée sur le formulaire de demande d'aide. Un tel formulaire ainsi que les directives seront envoyés par la poste avec l'avis de convocation à la conférence.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide aux sections locales doit être incluse dans le budget de la conférence en utilisant les revenus de la conférence. L'aide doit être limitée à ce qui suit :

1. L'aide sera normalement limitée à une personne membre par section locale. L'aide ne sera pas disponible si la section locale envoie autrement une personne déléguée.
2. Il n'y aura pas de frais d'inscription pour assister à l'événement et une telle personne déléguée aura tous les droits et privilèges conformément aux règlements du secteur.
3. Le voyage aller-retour sera payé en cas de voyage en avion ou en train et on remboursera le kilométrage en cas de voyage en automobile. La décision sera fondée sur le moyen de transport le plus économique et le plus raisonnable.
4. Lorsque possible et lorsqu'une conférence a des chambres gratuites inutilisées, l'hébergement peut également être fourni.

SECTIONS LOCALES NOUVELLEMENT FORMÉES

Du soutien additionnel peut être offert en reconnaissance des sections locales nouvellement formées qui n'ont pas de convention collective et au sein desquelles aucune cotisation syndicale n'est perçue. Un tel soutien doit être considéré au moment de la planification du budget de la conférence.

Demande de soutien d'une section locale

N° de la section locale : _____

Nom de la personne déléguée qui assistera à l'événement : _____

Personne-ressource pour la section locale : _____

Adresse de courrier électronique : _____

Numéro de téléphone pour rejoindre la personne le jour : _____

Nombre de membres au sein de la section locale : _____

Est-ce que la section locale négocie présentement une première convention collective?

OUI NON

Est-ce que la section locale a été en grève ou en lock-out au cours de la dernière année?

OUI NON

Moyen de transport : Avion Train Voiture

Veillez joindre les documents suivants (***ne s'applique pas aux sections locales nouvellement formées qui négocient une première convention collective***) :

1. Récent rapport des syndics approuvé
2. Copie du relevé bancaire à jour

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR LE TOUT AVANT LE 12 SEPTEMBRE :

Candace Rennick, secrétaire-trésorière
SCFP-Ontario

80, rue Commerce Valley E., bureau 1
Markham (ONTARIO) L3T 0B2